

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 21^e jour de novembre 2017 à 19 h 04 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Pascale Blais, les conseillers suivants : Jonathan Morgan, Hervey William Howe, Paul Pepin, Dale Rathwell et Thomas Bates.

La directrice générale France Bellefleur et l'adjointe administrative, Carole Brandt, sont présentes.

Ordre du jour

1. Période de questions

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 3 octobre 2017

4. Gestion financière et administrative

4.1 Sondage jour du début des séances ordinaires du conseil - Calendrier 2018

4.2 Liste des comptes à payer au 31 octobre 2017

4.3 Transferts budgétaires

4.4 Contribution annuelle 2018 – Fédération québécoise des municipalités du Québec

4.5 Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires

4.6 Mandat au Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal

4.7 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 523 000 \$ qui sera réalisé le 28 novembre 2017

4.8 Règlement #220 – Soumissions pour l'émission de billet - Acceptation de l'offre d'emprunt de 1 523 000 \$

4.9 Réduction du financement temporaire – Règlement d'emprunt #220 pour les travaux de construction du garage municipal et de réhabilitation environnementale des sols

4.10 Formation – Association des directeurs municipaux du Québec

4.11 Dépôt – Liste des comptes à recevoir au 31 octobre 2017

4.12 Dépôt – Lettre de démission de Monsieur Gavin Graham

4.13 Avis de vacances – Poste de conseiller – Siègne #4

4.14 Nomination du maire suppléant

4.15 Nomination de substituts de la mairesse à la MRC des Laurentides

4.16 Autorisation de signature

4.17 Souper de reconnaissance

5. Sécurité publique

5.1 Nominations – Régie Incendie Nord-Ouest Laurentides

5.2 Embauche – Premier répondant – Daniel Brosseau

6. Urbanisme et hygiène du milieu

6.1 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme

7. Loisirs et culture

7.1 Autorisation – Présentation d'une demande de subvention – Canada en fête 2018

7.2 Fête de Noël – Loisirs Arundel

8. Rapport de la mairesse et des conseillers

9. Période de questions

10. Levée de la séance

1. Période de questions

2017 -0186

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la mairesse Pascale Blais

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption des procès-verbaux

2017 -0187

3.1 Séance ordinaire du 3 octobre 2017

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 octobre 2017 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Gestion financière et administrative

4.1 Sondage jour du début des séances ordinaires du conseil - calendrier 2018

CONSIDÉRANT que le conseil doit établir avant la fin l'année civile le calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2018, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT que notamment la population locale et non locale de la municipalité pourrait bénéficier de séances tenues le vendredi soir ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire sonder informellement et sans pouvoir liant la population à cet effet, par l'établissement, à compter du 22 décembre 2017 au 5 décembre 2017 jusqu'à la fermeture du bureau municipal, d'une procédure de sondage dans la salle d'accueil du bureau municipal (feuille de sondage à être déposée dans une boîte de sondage) ainsi que par sondage électronique sur internet, invitant la population à indiquer sa préférence entre le mardi 18h30 ou 19 : 00 ou le vendredi 18h30 ou 19 : 00 heures.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu :

D'AUTORISER le sondage de la population de façon informelle et sans pouvoir liant, afin d'éclairer le conseil dans l'établissement en l'occurrence du jour et de l'heure du début des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018, plus spécifiquement quant à la tenue de séances ordinaires le vendredi soir ;

ÉTABLIR du 22 novembre 2017 au 5 décembre 2017 jusqu'à la fermeture du bureau municipal, une procédure de sondage dans la salle d'accueil du bureau municipal (feuille de sondage à être déposée dans une boîte de sondage) ainsi que par sondage électronique sur internet, invitant la population à indiquer sa préférence entre le mardi 18h30 ou 19 : 00 ou le vendredi 18h30 ou 19 : 00 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Liste des comptes à payer au 31 octobre 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée ci-dessous, à savoir :

Amyot Gélinais* (audit subvention espace sportif)	1 724.63 \$
Bell Canada (ligne fax)	82.32 \$
Bell Mobilité (cellulaires voirie)	39.00 \$
Canadian Tire*(produits nettoyage garage)	101.87 \$
Central Sécurité*(réparation système incendie hdv)	241.45 \$
Clinique vétérinaire Mont-Tremblant* (euthanasie)	102.61 \$
Demix Béton*(bloc béton garage)	551.88 \$
Distribution Hunpaco* (eau)	13.00 \$
Dubé Guyot inc.* (honoraires professionnels)	1 905.26 \$
Énergie Sonic* (diesel)	669.29 \$

Équipe Laurence*(travaux chemin de la Rouge, Beaven)	3 851.67 \$
Formules municipales*(élection)	284.37 \$
Fournitures de bureau Denis*(fourniture bureau)	173,36 \$
Gilbert P. Miller & fils Ltée*(ponts, bureau poste résolution 2017 -0145)	14 392.30 \$
Juteau Ruel (location et copies photocopieurs)	420.92 \$
Kalitec* (pancarte hôtel de ville, ancrage)	396.67 \$
Ajout - Labelle, Isabelle* (repas élection)	101.41 \$
Machineries St-Jovite*(chaîne sableuse)	992.28 \$
Marc Marier (frais de garde et fourrière)	385.00 \$
Matériaux R McLaughlin*(ponceaux)	6 131.86 \$
Mécanique Benoit Pépin*(pose pneu premiers répondants)	73.58 \$
MRC des Laurentides (télécom, informatique avril à sept)	1 578.90 \$
Municipalité de Brébeuf (technicienne loisirs)	4 016.75 \$
Paysage Net (entretien ménager)	632.36 \$
Plomberie Roger Labonté inc.*(réparation plomberie)	470.65 \$
Pompage Sanitaire Mont-Tremblant* (vidanges et location)	466.80 \$
Rénovation Yves Robidoux*(teinture bureau de poste)	344.93 \$
Rona Forget (armoires garage)	1 071.17 \$
Serrurier Magic* (clés et serrures, garage hdv)	942.80 \$
Shaw direct (musique terrain multifonctionnel)	38.50 \$
Tenaquip*(fournitures sanitaires)	169.32 \$
Ville de Sainte-Agathe (ouverture dossier cour municipale)	689.84 \$
Visa Desjardins*(iPads, timbres, élections, halloween)	3 519.09 \$
Desjardins Assurances (assurances collectives)	2 794.07 \$
Salaires et contributions d'employeur	43 191.50 \$
Frais de banque	98.95 \$

Liste de chèques émis :

4873 Banting Barbara* remb taxes	25.00 \$
4874 Courte Tyrone* remb taxes	15.00 \$
4875 Dussault. Diane *remb taxes	45.85 \$
4876 Les Serres d'Arundel* remb taxes	161.17 \$
4877 Fortin. Yvon* remb taxes	126.48 \$
4878 Hebert Gareau Kim *remb taxes	283.61 \$
4879 Légion royale canadienne	53.00 \$
4880 Post Patricia*remb taxes	277.80 \$
4881 Hydro-Québec	1 742.96 \$
4882 Hydro-Québec	1 197.98 \$
4883 Annie Bellefleur* salaire élection	416.31 \$
4884 Ariane Bilodeau* salaire élection	318.82 \$
4885 Annulé	
4886 Brenda Cater* salaire élection	251.52 \$
4887 Annulé	
4888 Sandy Duncan*salaire élection	329.45 \$

* Rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir

Que le conseil municipal accuse réception du rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir pour la période du mois d'octobre 2017, transmis en date du 17 novembre 2017.

Je soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017 -0190

4.3 Transferts budgétaires

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au budget actuel, et ce, dans le but de favoriser un meilleur suivi des dépenses et de réallouer certains budgets ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu que le conseil autorise les transferts budgétaires suivants :

De (crédit) (-) :

02-120-00-412 Services juridiques	500
02-130-00-347 Site web	900
02-130-00-413 Comptabilité et vérification	1 400
02-230-00-670 Fournitures de bureau	500
02-320-00-459 Trappeur	500
02-320-00-411 Services scientifiques et de génie	1 500
02-320-30-525 Entretien – véhicule – pépinière	1 500

À (débit) (+) :

02-120-01-412 Services juridiques	500
02-130-00-454 Formation	300
02-130-00-496 Frais de banque	450
02-130-00-511 Location - équipement	375
02-130-00-522 Entretien et réparation – bâtiment	1 175
02-230-00-675 Médicaments et fournitures médicales	500
02-320-00-681 Électricité - garage	2 000
02-320-50-523 Entretien 10 roues	1 500

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017 -0191

4.4 Contribution annuelle 2018 – Fédération québécoise des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités représente près de 1000 municipalités et MRC au Québec ;

CONSIDÉRANT que cette fédération intervient auprès des instances politiques afin de faire valoir les intérêts de ses membres dans les dossiers politiques d'importance et qu'elle en assure la défense dans tous les domaines touchant le milieu municipal ;

CONSIDÉRANT qu'elle offre également à ses membres des services en ressources humaines et relations de travail ainsi que des tarifs privilégiés à des formations et au congrès annuel qui est un lieu annuel

important de rencontres entre élus et intervenants politiques et de formation dans le monde municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de devenir membre de la Fédération québécoise des municipalités pour les raisons ci-haut mentionnées ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la mairesse Pascale Blais

Et résolu que le conseil adhère à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2018 et autorise le paiement de la contribution annuelle pour un montant de 1 069.70 \$ taxes incluses. Que ce montant soit versé en 2018 à même les fonds disponibles du budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires

CONFORMÉMENT à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités*, la directrice générale procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues des membres du conseil suivants :

Hervey William Howe, conseiller poste 2
Paul Pepin, conseiller poste 3
Gavin Graham, conseiller poste 4
Thomas Bates, conseiller poste 6

2017 -0192

4.6 Mandat au Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 1065 du *Code municipal du Québec*, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

CONSIDÉRANT que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances ;

CONSIDÉRANT que l'article 1066 du *Code municipal du Québec* qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre de Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la mairesse Pascale Blais

Et résolu que, conformément à l'article 1066 du *Code municipal du Québec*, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et

ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du *Code municipal du Québec*, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017 -0193

4.7 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 523 000 \$ qui sera réalisé le 28 novembre 2017

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du Canton d'Arundel souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 523 000 \$ qui sera réalisé le 28 novembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
220	1 493 170 \$
220	29 830 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 220, la Municipalité du Canton d'Arundel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus cours que celui originellement fixé à ces règlements ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 28 novembre 2017 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 mai et le 28 novembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	55 400 \$	
2019.	57 000 \$	
2020.	58 900 \$	
2021.	60 800 \$	
2022.	62 900 \$	(à payer en 2022)
2022.	1 228 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 220 soit plus cours que celui originellement fixé,

c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 novembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017 -0194

4.8 Règlement #220 – Soumissions pour l'émission de billet - Acceptation de l'offre d'emprunt de 1 523 000 \$

Date d'ouverture :	21 novembre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2.8100 %
Montant :	1 523 000 \$	Date d'émission :	28 novembre 2017

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton d'Arundel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 28 novembre 2017, au montant de 1 523 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C- 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1 -CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES TROIS-VALLEES

55 400 \$	2,81000 %	2018
57 000 \$	2,81000 %	2019
58 900 \$	2,81000 %	2020
60 800 \$	2,81000 %	2021
1 290 900 \$	2,81000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,81000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

55 400 \$	2,00000 %	2018
57 000 \$	2,05000 %	2019
58 900 \$	2,25000 %	2020
60 800 \$	2,40000 %	2021
1 290 900 \$	2,60000 %	2022

Prix : 98,67500

Coût réel : 2,87869 %

3 -BANQUE ROYALE DU CANADA

55 400 \$	2,89000 %	2018
57 000 \$	2,89000 %	2019
58 900 \$	2,89000 %	2020
60 800 \$	2,89000 %	2021
1 290 900 \$	2,89000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,89000 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la Caisse populaire Desjardins des Trois-Vallées est la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan

Et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité du canton d'Arundel accepte l'offre qui lui est faite de Caisse populaire Desjardins des Trois-Vallées pour son emprunt par billets en date du 28 novembre 2017 au montant de 1 523 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 220. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017 -0195

4.9 Réduction du financement temporaire – Règlement d'emprunt #220 pour les travaux de construction du garage municipal et de réhabilitation environnementale des sols

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de son règlement d'emprunt 220 décrétant une dépense de 2 133 100 \$ et un emprunt de 2 026 445 \$ pour les travaux de construction du garage municipal et de réhabilitation environnementale des sols ;

CONSIDÉRANT l'offre de financement temporaire de 2 026 445 \$ accepté de la Caisse Desjardins des Trois-Vallées pour la construction du garage municipal et de réhabilitation environnementale des sols par la résolution 2016 -0166 ;

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt 220, la Municipalité du Canton d'Arundel empruntera par billets pour un montant total de 1 523 000 \$ qui sera réalisé le 28 novembre 2017 et que le montant reçu sera appliqué au remboursement partiel du financement temporaire ;

CONSIDÉRANT que le montant du financement temporaire autorisé avec la Caisse Desjardins des Trois-Vallées doit être réduit d'un montant de 1 523 000 \$ suite au financement qui sera effectué le 28 novembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu :

QUE le conseil demande la réduction du montant autorisé du financement temporaire reçue de la Caisse populaire Desjardins des Trois Vallées dans le cadre du règlement d'emprunt #220 pour la construction du garage municipal et la réhabilitation environnementale des sols d'un montant de 1 523 000 \$ suite au financement qui sera effectué le 28 novembre 2017 ;

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité du Canton d'Arundel les documents s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017 -0196

4.10 Formation – Association des directeurs municipaux du Québec

CONSIDÉRANT l'ampleur des changements découlant de la Loi 122, l'Association des directeurs municipaux du Québec organise une formation de perfectionnement intitulée « Les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier » ;

CONSIDÉRANT que ce cours portera sur les impacts concernant les pouvoirs des municipalités en matière de fiscalité, de finances municipales, d'adjudication de contrats, de développement économique, en matière d'aménagement et d'urbanisme et de reddition de comptes aux citoyens ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame la mairesse Pascale Blais

Et résolu que le conseil autorise madame France Bellefleur à s'inscrire à la formation « Les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier » offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec et à lui rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017 -0197

4.11 Liste des taxes à recevoir au 31 octobre 2017

CONSIDÉRANT que selon l'article 1022 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer la liste des comptes à recevoir ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pépin

Et résolu

QUE le conseil accepte la liste des taxes à recevoir au 31 octobre 2017, préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.12 Dépôt – Lettre de démission de Monsieur Gavin Graham

Conformément à l'article 316 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale dépose la lettre de démission du conseiller Gavin Graham, ayant pris effet le 16 novembre 2017.

4.13 Avis de vacances – Poste de conseiller – Siègne #4

Avis est donné, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, aux membres du conseil municipal de la vacance au poste de conseiller, siège #4, suite à la démission de monsieur Gavin Graham ayant pris effet le 16 novembre 2017. Une procédure d'élection partielle sera entreprise par la présidente d'élection conformément aux articles 335 et suivants de la loi.

2017 -0198

4.14 Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le conseil désigne un membre du conseil comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu que monsieur Hervey William Howe soit désigné comme maire suppléant de la Municipalité du Canton d'Arundel à partir du 21 novembre 2017, et ce, pour une période de six mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017 -0199

4.15 Nomination de substituts de la mairesse à la MRC des Laurentides

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'organisation territoriale municipale stipule qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du

maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la municipalité désigne ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Thomas Bates

Et résolu que messieurs Paul Pepin, Dale Rathwell, Jonathan Morgan et Hervey William Howe soient désignés comme substituts de la mairesse au conseil de la MRC des Laurentides à partir du 21 novembre 2017 et que la mairesse sera remplacée, le cas échéant, au conseil de la MRC des Laurentides par l'un d'eux, selon leur disponibilité respective dans l'ordre des demandes de remplacements qui leur seront formulées par la mairesse à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017 -0200

4.16 Autorisation de signature

CONSIDÉRANT qu'il est important d'autoriser la nouvelle mairesse, Madame Pascale Blais, ainsi que le maire suppléant, Monsieur Hervey William Howe, à signer les chèques, les effets bancaires et tous les documents relatifs aux comptes bancaires ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de confirmer que mesdames France Bellefleur et Carole Brandt demeurent signataires et sont autorisées à signer les chèques, les effets bancaires et tous les documents relatifs aux comptes bancaires ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pépin

Et résolu que le conseil autorise les personnes suivantes à signer les chèques, les effets bancaires et tous les documents relatifs aux comptes bancaires au nom de la Municipalité du Canton d'Arundel :

Madame Pascale Blais, mairesse
Monsieur Hervey William Howe, maire suppléant
Madame France Bellefleur, directrice générale
Madame Carole Brandt, secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017 -0201

4.17 Souper de reconnaissance

CONSIDÉRANT que, d'année en année, plusieurs personnes s'impliquent et collaborent afin d'offrir aux citoyens et citoyennes un milieu de vie dynamique et sécuritaire ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire mettre en lumière l'engagement dont font preuve les bénévoles et les employés, incluant notamment les premiers répondants, qui contribuent à l'enrichissement de notre communauté ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite prendre un moment pour souligner le travail et l'implication des employés et des bénévoles œuvrant au sein de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire poursuivre la mission du Arundel Citizen's home et a à cœur le bien-être de ses résidents ;

CONSIDÉRANT que les budgets sont prévus et disponibles pour l'organisation de cet événement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pépin

Et résolu que le conseil municipal approuve l'organisation d'un souper de reconnaissance afin de souligner le travail et l'implication des bénévoles et employés pour un montant maximum de 3 000.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Sécurité publique

2017 -0202

5.1 Nominations – Régie Incendie Nord-Ouest Laurentides

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Arundel a conclu une entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale sur tout le territoire des municipalités d'Amherst, d'Arundel, d'Huberdeau, Lac-Supérieur, La Conception, La Minerve, Montcalm et Saint-Faustin–Lac-Carré ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5 de cette entente, la municipalité doit nommer un délégué afin de siéger sur le conseil d'administration de la Régie Incendie Nord-Ouest Laurentides ainsi qu'un substitut, en cas d'absence du délégué ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu que le conseil municipal nomme la mairesse, madame Pascale Blais, à titre de délégué représentant la Municipalité d'Arundel sur le conseil d'administration de la Régie Incendie Nord-Ouest Laurentides ainsi que monsieur le conseiller Hervey William Howe, à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017 -0203

5.2 Embauche – Premier répondant – Daniel Brosseau

CONSIDÉRANT qu'il faut assurer les interventions de première ligne pour les urgences médicales sur le territoire des municipalités de Barkmere, Huberdeau, Montcalm et Arundel et ce, en vertu d'une entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT qu'il y a un besoin de combler un poste de premier répondant ;

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Brosseau a exprimé son intérêt, a l'expérience nécessaire et est apte à remplir les critères d'embauche pour le poste de premier répondant ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu que la municipalité procède à l'embauche de monsieur Daniel Brosseau au poste de premier répondant, et ce, aux conditions présentement en vigueur pour les premiers répondants, en date du 21 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Urbanisme

2017 -0204

6.1 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT que le conseil doit nommer deux (2) conseillers comme membre au Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu de nommer monsieur Jonathan Morgan et monsieur Paul Pépin comme membres du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, à compter du 21 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Loisirs et culture

2017 -0205

7.1 Autorisation – Présentation d'une demande de subvention – Canada en fête 2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Canada en fête 2018 pour les célébrations de la Fête du Canada 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la mairesse Pascale Blais

Et résolu que Madame France Bellefleur, directrice générale, soit autorisée à déposer une demande de subvention auprès du Gouvernement du Canada dans le cadre du programme Canada en fête dans le cadre des célébrations de la Fête du Canada 2018 et qu'elle soit

autorisée à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017- 0206

7.2 Fête de Noël – Loisirs Arundel

CONSIDÉRANT que la Fête de Noël, organisée par Loisirs Arundel, aura lieu le 9 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que Loisirs Arundel a demandé l'appui de la municipalité pour la fourniture des trousse de maison en pain d'épices pour les enfants participants à cette activité et que l'an dernier, ces maisonnettes ont été très appréciées des enfants ;

CONSIDÉRANT que les budgets sont prévus et disponibles pour cette activité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Thomas Bates

Et résolu que le conseil autorise l'achat de trousse de maison en pain d'épices pour les enfants dans le cadre de la Fête de Noël organisé par Loisirs Arundel pour un montant ne dépassant pas 475 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017 -0207

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan et résolu que la séance soit levée à 22 : 05 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pascale Blais, LL.B., B.A.
Mairesse

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale